

**SYTRAL**  
MOBILITÉS



Centre de maintenance Tramway Lyon Gerland

# Centre de maintenance Tramway – Lyon Gerland

Mairie de Lyon 07

18 juin 2025

© illustration établie par l'équipe de MOE Groupement BLP & ASSOCIÉS /  
TECTONIQUES / INGÉROP / ANTEA / LS2 / 8'18" / CONVERGO

Votre réseau évolue et se renforce !



Toutes vos infos sur  
[sytral-mobilites.fr](https://sytral-mobilites.fr)

**SYTRAL**  
MOBILITÉS

# Réponses aux questions

Votre réseau évolue et se renforce !



Toutes vos infos sur  
[sytral-mobilites.fr](https://sytral-mobilites.fr)

**SYTRAL**  
MOBILITÉS

# Les questions sur les éléments autour du projet

## 1) La Halle au Sud de la rue de Gerland

La halle appartient à la Métropole de Lyon et il est envisagé de la conserver (et de la rénover) pour accueillir un projet à vocation culturelle. Ce projet est une intention politique issue d'une volonté de la ville et des élus, le budget d'investissement doit être trouvé/validé au prochain mandat. Le calendrier de réalisation de cette halle n'est donc aujourd'hui pas connu mais la ville de Lyon et la Métropole reviendront vers les habitants pour présenter ce projet.

## 2) Le bâtiment au Nord de la rue de Gerland

Ce bâtiment qui appartient également à la Métropole de Lyon, est prévu d'être mis à la disposition d'une association de solidarité via une COT (Convention d'Occupation Temporaire) de 5 ans renouvelable 1 fois. Néanmoins, ce bâtiment étant squatté actuellement, l'association ne peut occuper cet espace. Une procédure d'expulsion est actuellement menée par la préfecture du Rhône en lien avec la ville de Lyon et la Métropole de Lyon.

## 3) Le réaménagement de la rue de Gerland

La mairie de Lyon et la Métropole de Lyon sont conscientes qu'il est nécessaire de travailler sur le réaménagement de la rue Gerland qui doit être apaisée. Ce travail sera réalisé durant le futur mandat et tout comme la Halle culturelle, un budget d'investissement devra être voté. Il est important de noter que plusieurs scénarios d'aménagement de la rue de Gerland seront proposés aux habitants.

# Les questions sur les éléments autour du projet

## 4) Camp de sans domiciles fixes et dépôt sauvage sur le boulevard de l'Artillerie

La mairie est informée de ce sujet et invite les habitants de continuer à signaler les dépôts sauvages sur Toodego. Avant le début du projet, des réunions de coordination seront organisées afin de régler cette problématique et trouver des solutions optimales pour l'ensemble des acteurs : habitants, personnes sans domicile fixe...

## 5) Site à l'Est du tènement, côté boulevard de l'artillerie

Ce site accueillera un village d'entreprises et les travaux devraient se réaliser au même moment que ceux du centre de maintenance & de remisage (livraison fin 2028).

## 6) Aménagement de la bande Nord – Rue Françoise Sagan

Cet espace accessible aux habitants, sera végétalisé et circulable. A noter que les espaces végétalisés prévus dans l'enceinte du centre de maintenance & de remisage, seront privés et donc non accessibles au public.



# Les questions sur le projet du CDM Lyon Gerland

## 6) Les horaires de fonctionnement du centre de maintenance et de remisage

Le site fonctionnera tous les jours, du lundi au dimanche inclus. Les premiers départs de rames se feront à partir de 4h du matin (2 à 4 rames/heure) et les derniers retours de rames se feront à 2h du matin (2 à 4 rames/heures).

L'activité de maintenance se réalise principalement en journée la semaine de 8h à 16h. Il y aura des petites activités de maintenance de nuit pour assurer la sortie des rames du matin. Néanmoins ces activités se réaliseront dans un hangar fermé et ne devraient pas générer de nuisances pour les habitants.

## 7) Utilisation des dalles bétons

Les dalles présentes sur site seront réutilisées pour la construction des nouveaux bâtiments du centre de maintenance & de remisage. Soit comme telles, soit comme remplissage pour gabions.

## 8) Eclairage du site

Le bâtiment du remisage est éclairé la nuit pour permettre le nettoyage de l'intérieur des rames. Cet éclairage sera tourné vers le bas pour ne pas générer de nuisances auprès des habitants.

La station-service est également éclairée le soir lorsque les rames entrent et passent au sablage et/ou au lavage. Le bâtiment étant fermé, cela limitera fortement les nuisances pour les habitants.

Un éclairage de sécurité sera présent sur le site (Type éclairage de voirie publique).

# Les questions sur le projet du CDM Lyon Gerland

## 9) Les nuisances sonores de l'exploitation

Le projet a intégré très en amont la problématique des nuisances sonores liées à l'exploitation, notamment parce qu'il s'insère dans un tissu urbain mixte, à proximité de logements, d'équipements publics et d'activités.

Plusieurs mesures concrètes, complémentaires ont été prévues pour maîtriser les émissions sonores du site :

- Implantation raisonnée des bâtiments et équipements (le plus loin des habitations) ;
- Conception acoustique spécifique des bâtiments ;
- Mise en place d'une vitesse limitée des rames de tramway dès l'entrée et sur l'ensemble du site (10 km/h maxi) ;
- Les façades des bâtiments sont traitées avec des matériaux à haute performance acoustique, limitant la diffusion du bruit vers l'extérieur ;
- Mise en place d'écrans acoustiques à l'extérieur pour minimiser l'impact sonore des rames dans les courbes ;
- Utilisation d'engins de manutention électriques à l'intérieur et à l'extérieur des bâtiments sera privilégiée ;
- Les opérations de maintenance nocturnes, dans le cas où elles s'avèrent nécessaires, seront limitées et encadrées (Travaux de maintenance légère, circulation lente, pas de manœuvres bruyantes). La réglementation acoustique applicable au projet, tient déjà compte de la différence jour/nuit, et semaine / week-end ;
- Un dispositif de concertation et d'écoute des riverains sera mis en place, notamment pendant les premières phases d'exploitation, afin de recueillir les avis des riverains et d'apporter dans la mesure du possible des solutions d'amélioration.

**Le dialogue continu avec les habitants fait partie intégrante de la stratégie de maîtrise des nuisances.**

# Les questions sur le projet du CDM Lyon Gerland

## 9) Les nuisances sonores de l'exploitation

~~Compléments apportés par la Maîtrise d'Oeuvre – semaine du 14/07~~

**Une réunion de présentation des éléments acoustiques sera organisée fin septembre / début octobre 2025 afin de vous présenter et d'échanger sur ces éléments.**

Pour tout renseignement et inscription, deux moyens :

- Inscription par mail à l'adresse : [surface.detp@sytral.fr](mailto:surface.detp@sytral.fr)
- Inscription à la newsletter et aux réunions

Flashez le QR Code

